

on pique une pointe à Pointe-au-Pic

MANIF NATIONALE

d'aujourd'hui

AUX TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU MANOIR RICHELIEU

30 MAI

Pâtes et papiers

La ronde des négociations est commencée dans le secteur des pâtes et papiers. Une négociation centrée sur la protection et la création des emplois chez Cascades de Jonquière. Lock-out chez Papiers Perkins dans la région montréalaise.



pages 4-5

Rapport Trahan

Le code de sécurité pour les travaux de construction a été violé à Beaupré et a occasionné la mort d'un travailleur, René Drouin. Mais le coroner renvoie le tout à un comité qui n'a jamais siégé. Ses recommandations sont inversement proportionnelles à la gravité des constatations qu'il a lui-même faites.

page 6

LIBRE-ÉCHANGE

Les demi-vérités de Bernard Landry

L'ancien ministre péquiste Bernard Landry s'est permis un livre pro-échangiste dernièrement. Nous l'avons lu et y avons trouvé des demi-vérités et des interprétations douteuses.

page 8

nouvelles CSN

Rédaction

Michel Crête
Roger Deslauriers
Luc Gosselin
Henri Jalbert
Marie Claude De Sève
Peter Bakvis
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Conception graphique

Jean Gladu

Caricaturiste

Garnotte

Photographes

Archives CSN
Louise DeGrosbois

Montage

Mychèle Arbour

Composition

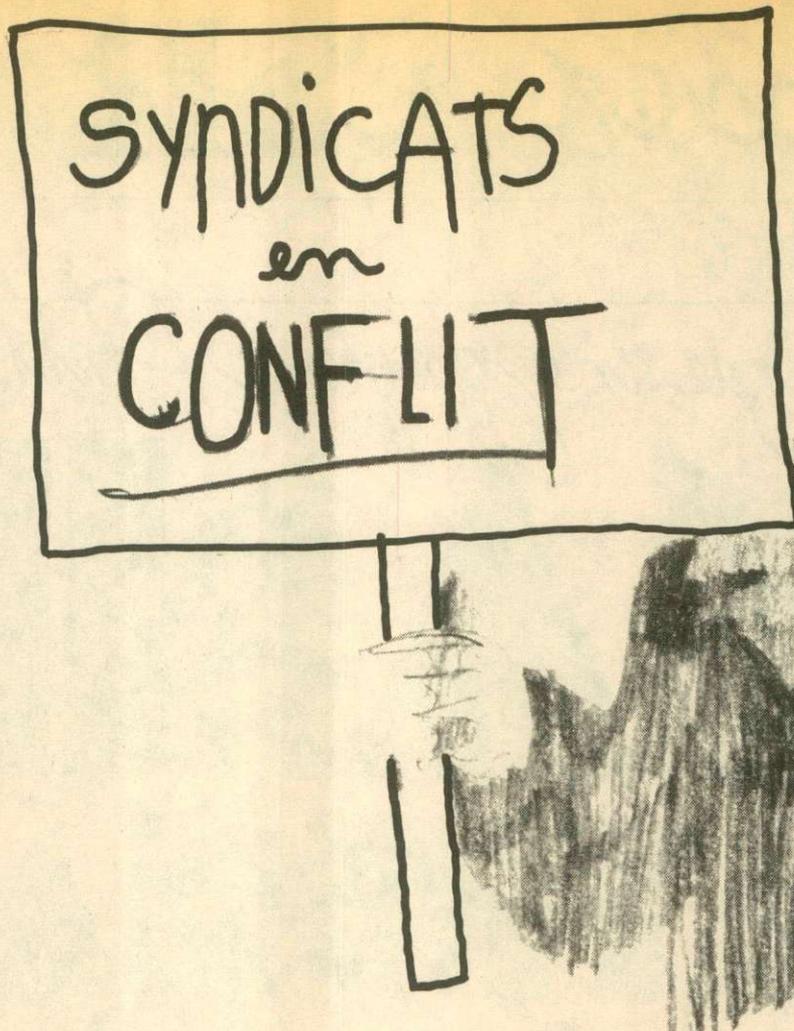
Tricycle compo

Impression

Métropole Litho

Distribution

l'équipe de distribution CSN
(514-598-2233)



NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 2,024 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.

Syndicat	Empl.	Cons. centr.	Fédé	Principaux litiges	Date
Dionne et fils	21	Côte-Nord	Métallurgie	Indexation, jours fériés	15-12-86
Chargés de cours UQAM	250	Montréal	FNEEO	Salaires, perfectionnement	23-03-87
Conservatoire de musique	41	Montréal	FNEEO	Négo pas commencée, 2 congédiements	01-12-86
RETAQ Douillette	19	Montréal	FAS	Reconnaissance syndicale	18-08-86
Loto-Québec	479	Montréal Québec	FEESP	Ancienneté; surnuméraires, mouv. de pers.	04-02-87
Alcan	29	Québec	Métallurgie	Toute la convention	19-08-86
Chargés de cours	170	Bas St-Laurent	FNEEO	Salaires, droits syndicaux	23-03-87
Alimentation L.J.	18	Sag.-Lac St-Jean	Commerce	Tout le monétaire	28-01-82
Pâtisserie Allard	21	Sag.-Lac St-Jean	Commerce	Temps partiel bén. marg.	26-02-87
Librairies Générale et Savard	20	Sag.-Lac St-Jean	Commerce	Ancienneté; sous-contrats	20-03-87
Provisions East Angus	22	Sherbrooke	Commerce	Probation, salaires, assurances, congés, vacances	01-12-86
Hydrauliques Varennes	30	Sorel	Métallurgie	Reconnaissance syndicale	06-08-86
Olympia	352	Richelieu-Yamaska	Commerce	Statu quo ante, fds pension, droits syndicaux, salaires	16-09-86
Les oeufs Labrecque	6	Trois-Riv.	Commerce	Reconnaissance syndicale, sous-contrats	30-03-87



En conférence de presse, on aperçoit le président du syndicat Jean-Guy Morneau, la secrétaire générale du Conseil central de Montréal Claudette Carbonneau, le président de la fédération de la métallurgie Pierre Dupont. Le conseiller Claude Laberge et Pierre Laliberté, du service juridique de la CSN.

WESTMOUNT SQUARE

DES TRAVAILLEURS LÉSÉS

Le gouvernement québécois vient d'allumer un nouveau Manoir Richelieu à Montréal en laissant vendre le Complexe Westmount Square sans que cette transaction ne prévoie le maintien du syndicat des travailleurs déjà en place.

«C'est un autre cas type de lutte de reconnaissance syndicale», a déclaré le président de la fédération de la métallurgie (CSN), Pierre Dupont, au cours d'une conférence de presse tenue à Montréal le 23 avril.

Les douze travailleurs en cause, qui assurent l'entretien de l'édifice, avaient adhéré à la CSN en juin 1984 et avaient obtenu leur certificat d'accréditation en mars 1985. C'est la Caisse de dépôt et de placement du Québec qui est directement liée à la situation.

Le 19 novembre 1986, la Caisse de dépôt et de placement du Québec a acquis majoritairement, par

l'intermédiaire de sa filiale Immeuble Cadimont, le Complexe Westmount Square situé au centre-ville ouest de Montréal, en plein coeur de la cité de Westmount.

Les autres parties à la transaction sont la Société Immobilière Trans-Québec, une filiale majoritaire de la Caisse de dépôt et sept autres institutions financières: les compagnies d'assurances Great-West, Les Coopérants et l'Alliance ainsi que les régimes de retraite de Domtar, de la Banque Nationale, de l'Université Laval et des policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

Dès la passation des titres de propriété, la Société Immobilière Trans-Québec fut chargée de la gestion du Complexe.

Le 13 janvier 1987, le syndicat rencontrait les représentants de la Société Immobilière Trans-Québec, MM. Jean-Paul Séguin et Claude Caouette.

Ces derniers garantis- saient au syndicat que le contrat d'entretien du Complexe Westmount Square serait octroyé à un nouvel entrepreneur, à la condition d'une reconnaissance du certificat d'accréditation et de la convention collective.

Le 16 février 1987, les salariés du Syndicat des Travailleurs en entretien d'édifices de Montréal (CSN) recevaient une lettre de M. Samir Assaf à l'effet que Les Services BLAMAC Limitée, filiale de Black et McDonald, embauchaient les employés en place et maintenaient leur salaire.

Après plusieurs démarches auprès de MM. Séguin et Assaf, on nous affirme maintenant qu'il n'est plus question de reconnaissance du syndicat et de la convention collective en vigueur, ce qui constitue des pertes importantes d'ancienneté et de bénéfices acquis depuis 1967, soit l'année de la

construction du Complexe Westmount Square.

La Caisse de dépôt et de placement du Québec possède en propre 50,4% du Complexe Westmount Square situé au centre-ville, acquis pour un montant total d'environ 51 millions \$.

L'ensemble du litige repose sur l'application de l'article 45 du Code du travail du Québec. À cet effet, nous attendons toujours une décision de la Cour Suprême du Canada dans un dossier similaire concernant la Commission scolaire régionale de l'Outaouais.

«Il est temps que le gouvernement Bourassa cesse de légiférer par l'intermédiaire des tribunaux et modifie le Code du travail en conformité avec les revendications historiques des travailleurs pour une pleine reconnaissance syndicale. À tout le moins, le gouvernement devrait intervenir dans ce sens, lorsqu'il est impliqué directement», a soutenu M. Dupont.

Du côté de la cartonnerie de Jonquière

« Protéger les emplois et en créer d'autres, c'était important hier, mais ce l'est tout autant aujourd'hui, principalement à cause des menaces que laissent planer chez nous les changements technologiques.

« C'est pour ça qu'on force, dans la négociation actuelle, pour une protection accrue contre les changements technologiques, pour garder l'ancienneté d'usine, pour une meilleure formation. »

C'était mardi de Pâques à Jonquière, au Saguenay, mais pour l'équipe de négociation du Syndicat de la cartonnerie, affilié à la FTFP-CSN – et qui représente quelque 300 travailleurs – c'était aussi la poursuite du travail entrepris depuis plusieurs mois pour le renouvellement de la convention collective.

Un peu d'histoire

La compagnie Abitibi-Price possédait trois usines de pâtes et papier au Saguenay-Lac Saint-Jean: celles de Kénogami et d'Alma, ainsi que la cartonnerie de Jonquière.

Depuis le milieu des années '70, la compagnie clamait à tout venant que la cartonnerie n'était pas rentable, et menaçait à toutes fins pratiques de fermer l'usine. Comme le disent plusieurs travailleurs: « On avait une épée suspendue au-dessus de nos têtes ». Surtout qu'en 1984, la compagnie Abitibi-Price mettait l'usine en vente. Et sans la vente, la compagnie annonçait la fermeture officielle.

La compagnie Cascades entre alors dans le décor et soumet une offre d'achat de la cartonnerie à Abitibi-Price. L'offre est cependant conditionnée par l'acceptation syndicale de 34 coupures de postes.

Dans un premier temps, les travailleurs ont refusé d'accepter que la transaction se fasse, puis après des négociations serrées et être allés chercher quelques gains, la vente fut faite.

par Henri Jalbert



Par la suite, le syndicat s'est préoccupé des travailleurs qui avaient été mis-à-pied à la suite des coupures de postes, et négociait une entente qui permettait à plusieurs travailleurs encore en poste de prendre une pré-retraite à l'âge de 55 ans, ce qui a entre autres permis de régler une bonne partie des problèmes.

Une affaire intéressante?

L'achat de la cartonnerie de Jonquière par la compagnie Cascades semble s'être avérée une affaire intéressante pour cette dernière, puisqu'elle a réalisé des profits de l'ordre de quelque \$20 millions au cours des trois dernières années d'opération. Suffisamment pour susciter des interrogations sur la façon d'administrer de la compagnie Abitibi-Price.

La situation de l'usine est certainement bonne aujourd'hui pour que la compagnie Cascades songe à investir quelque \$30 millions pour la modernisation de la machine no 15, ce qui

permettrait de doubler la production. Cependant, à nouveau, ces changements technologiques peuvent amener à moyen ou à long terme des pertes de postes, d'où la nécessité pour les travailleurs d'axer encore une fois l'actuelle négociation sur la protection et la création d'emplois.

La question de l'emploi

Pour le président du syndicat de la cartonnerie de Jonquière, Jean-Marc Gagnon, la préoccupation première des travailleurs de l'usine est particulièrement centrée sur l'emploi.

« Les gens sont particulièrement conscients de la question et tous se sentent concernés, les jeunes comme les aînés. Chacun sait très bien que les changements peuvent toucher un jour n'importe quel département, donc que tout le monde peut être touché, les jeunes comme les aînés. Et les jeunes d'aujourd'hui, ce sont les aînés de demain ».

La négociation

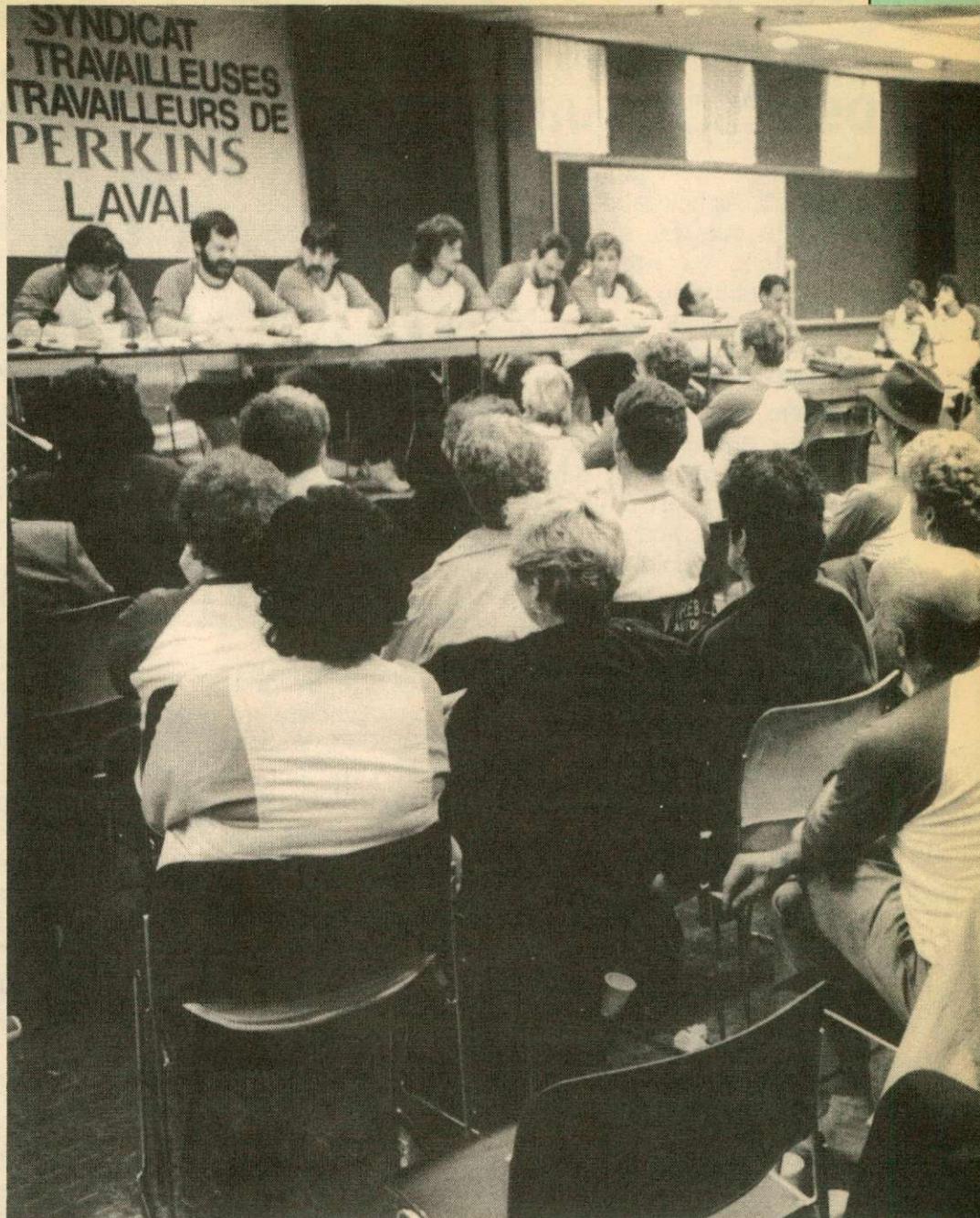
Parmi les principales clauses qui sont discutées à la table de négociations et qui visent particulièrement la notion de réduction du temps de travail dans le but de protéger les emplois, on retrouve une extension de la clause de pré-retraite qui fut négociée antérieurement, une amélioration des clauses de congés sans solde, un congé sabbatique à traitement différé comme il en existe un dans l'ensemble du secteur public depuis la dernière négociation, une clause protégeant contre les sous-contrats de façon à «garder les emplois à l'intérieur de l'usine», et la reprise du temps supplémentaire en temps compensé. D'ailleurs, concernant cette dernière clause, l'assemblée générale a donné à son comité de négociation le mandat de chercher à l'obtenir de façon obligatoire, plutôt que volontaire.

Autres préoccupations

Même si le tir principal des négociations vise la réduction du temps de travail et la protection des emplois, plusieurs autres préoccupations se sont concrétisées dans des demandes d'amélioration des clauses concernant la santé et la sécurité au travail, ainsi que les assurances et le fonds de pension – il s'agit d'un REER collectif – même si déjà dans les deux cas, les syndicats en assurent entièrement l'administration.

En ce qui regarde le fonds de pension, il y a en effet un trou dans la loi dans les cas de changements de propriétaire d'une entreprise, qui fait que l'ancien propriétaire peut se soustraire de certaines obligations en cas de vente, créant ainsi un préjudice que plusieurs travailleurs ont subi lors du transfert de l'usine de la compagnie Abitibi-Price à Cascades, la part payée par l'ancien employeur au niveau de sa participation au fonds de pension ayant été réduite énormément aux travailleurs qui avaient alors subi des mises-à-pied à la suite des coupures de postes.

«Dans la négociation actuelle, il est important de faire des percées dans plusieurs domaines, mentionne Jean-Marc Gagnon, même si notre grand objectif sur lequel nous avons investi beaucoup d'énergies demeure la protection et la création d'emplois. C'est le coeur de cette négociation. Et nous sommes actuellement dans la phase finale».

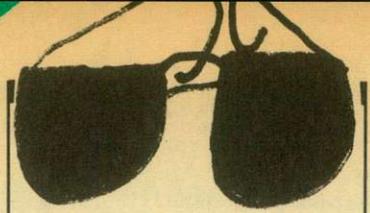


LOCK-OUT AUX DEUX USINES PERKINS

Les quelque 260 travailleuses et travailleurs des usines de la compagnie Papiers Perkins de Laval et de Candiac, dans la région de Montréal, ont été mis en lock-out, alors qu'ils étudiaient les dernières offres patronales en assemblée générale.

Lors de cette assemblée, les travailleuses et les travailleurs ont refusé ces offres dans une proportion de 93 pour cent. Réunis à nouveau en assemblée syndicale le 27 avril, ils ont donné un vote de grève à leur comité de négociation, également dans une proportion de 93 pour cent.

Les membres de ces deux syndicats, affiliés à la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN), revendiquent entre autres des améliorations aux clauses concernant les changements technologiques, les sous-contrats, le harcèlement sexuel, ainsi qu'une distribution et une négociation différente de la masse salariale.



Le monde de la censure

Le président de la CSN, Gérald Larose, et le président de la Fédération nationale des Communications, Maurice Amram ont vivement dénoncé le geste posé par Vidéotron, également propriétaire de Télé-Métropole, qui a retiré de l'horaire du canal 9 une émission de la série «Le monde ouvrier».

La direction de Vidéotron, selon le témoignage de l'animateur Raymond Laurent, n'a pas diffusé l'émission déjà enregistrée sous le prétexte qu'il y était fait allusion à une manifestation des employés syndiqués de l'entreprise, devant les bureaux de cette dernière. Ces employés sont membres d'un syndicat affilié au SCFP.

Selon les dernières informations, il semble que Vidéotron se soit mordu les pouces de cette décision et ait finalement retransmis l'émission.

surveille ces travaux.

Pour le reste, le coroner renvoie le tout au comité paritaire mis sur pied par la CSST afin de réviser la section 3.15 du code de sécurité. «Un comité qui ne siège pas», rappelle M. Gauthier.

«Nous nous retrouvons devant une situation où un représentant des pouvoirs publics se garde d'émettre des recommandations précises, parce qu'un autre pouvoir public, la CSST, est sensé s'en saisir; et la CSST n'est pas en mesure de le faire parce que la partie patronale ne s'y intéresse pas. Cette situation ne peut plus durer», selon M. Gauthier.

RAPPORT TRAHAN

DES RECOMMANDATIONS INSATISFAISANTES

Le secrétaire général de la CSN, Michel Gauthier, a déploré que les recommandations contenues dans le rapport du coroner Trahan soient inversement proportionnelles à la gravité des constatations faites par le coroner. «Il a manqué de courage», a-t-il soutenu au cours d'une conférence de presse à Québec le 27 avril.

«Le coroner, dans ses constatations, rejoint exactement le point de vue émis par la CSN après l'accident, a déclaré M. Gauthier en conférence de presse à Québec. Le code de sécurité pour les travaux de construction a été violé à Beaupré et c'est ce qui a occasionné la mort d'un travailleur, M. René Drouin.» Le coroner a remis son rapport le 22 avril dernier.

Le secrétaire général s'en est pris plus particulièrement à la recommandation du coroner Trahan voulant que la question soit renvoyée devant un comité paritaire mis sur pied par la CSST pour réviser la section traitant des excavations et des tranchées.

«Ce comité, en dépit de demandes répétées du côté syndical, n'a pas encore siégé parce que l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) néglige d'y déléguer ses représentants», a soutenu M. Gauthier, dénonçant cette situation qui, en persistant, met en péril la sécurité de dizaines de travailleurs sur plusieurs chantiers. «C'est inconcevable et totalement inacceptable», selon le porte-parole syndical.

RAPPEL

M. René Drouin, travail-



En conférence de presse à Québec le 27 avril, on reconnaît, de gauche à droite, Alain Lavoie, de la FEESP, Richard Fortin, conseiller juridique, Qussai Samak, du Service de génie industriel de la CSN, Daniel Dufour, qui était présent au moment de l'accident, Michel Gauthier, secrétaire général de la CSN et Nicole Madore, présidente du Conseil central de Québec.

leur municipal à Beaupré, membre d'un syndicat affilié à la FEESP-CSN, décédait le 23 juillet 1986 par asphyxie et effondrement pulmonaire. Une tranchée dans laquelle il travaillait s'était affaissée.

Le Service du génie industriel de la CSN mena sa propre enquête sur les circonstances du décès de M. Drouin. La CSN en a divulgué les conclusions dans les jours suivant l'accident: M. Drouin est mort parce que le Code de sécurité pour les travaux de construction (Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q. c.5-2r.6) a été violé, d'une manière généralisée, par l'employeur de M. Drouin, la ville de Beaupré. Ces violations se rapportent plus particulièrement à l'article 3.15.3 du code, qui a trait à la stabilité des parois d'une excavation ou tranchée.

Par la suite, la CSN entreprenait une enquête sur les conditions dans lesquelles s'exécutent des travaux d'excavations et tranchées dans les municipalités du Québec. L'enquête en question révéla que ces conditions ne sont guère meilleures dans la plupart des villes québécoises.

La CSN déposa les résultats de ces enquêtes lors des audiences publiques qui se sont tenues du 23 septembre au 1^{er} octobre 1986 au Palais de justice de Québec.

Or, les constats et faits rapportés par le coroner, ainsi que la cause de décès de M. Drouin que renferme son rapport, s'accordent parfaitement avec les conclusions de la CSN.

Le rapport du coroner est donc clair, net et précis en ce qui concerne le diagnostic et la constatation des faits. C'est la faiblesse des recommandations qui est en cause. Ceci est d'autant plus grave que le coroner est sensé formuler, de par son mandat, des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine.

UN COMITÉ FANTÔME

En effet, les deux recommandations du coroner consistent, d'une part, à demander à la ville de Beaupré d'aviser la CSST de tous travaux d'excavation «présentement en cours ou qu'elle exécutera en 1987». L'autre recommandation est destinée à la CSST afin qu'elle

On en cause...

LE DROIT DE REFUS:

La chaleur est intolérable, l'atmosphère chauffée à bloc. D'habitude, Suzanne n'y porte pas tant d'attention. Mais aujourd'hui c'est différent: Depuis plus de trois semaines, le système de ventilation ne fonctionne plus. Et elle étouffe, arrive à peine à opérer la perceuse...comme Jacques, comme Serge...Et parce qu'elle considère maintenant que la limite est atteinte, elle avertit son contremaître qu'elle arrête, qu'elle cesse la production tant et aussi longtemps qu'aucune mesure concrète ne sera entreprise visant à régulariser la situation.

Suzanne vient d'exercer un droit de refus. Voyons comment la loi sur la santé et sécurité (loi 17) définit ce droit:

Art 12: Un travailleur a le droit de refuser d'exécuter un travail s'il a des motifs de croire que l'exécution de son travail l'expose à un danger pour sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique, ou peut avoir l'effet d'exposer une autre personne à un semblable danger.

La porte semble ouverte...mais pas pour longtemps. Les ardeurs se refroidissent sensiblement lorsqu'on arrive à l'article 30 qui, bien intentionnellement, referme la porte à l'exercice de ce droit:

Art 30: L'employeur ne peut congédier, suspendre ou déplacer un travailleur, exercer à son endroit des mesures disciplinaires ou de représailles ou lui imposer toute autre sanction pour le motif que ce travailleur a exercé le droit visé dans l'article 12.

Toutefois, dans les 10 jours d'une décision finale,* l'employeur peut congédier, suspendre ou déplacer le travailleur ou lui imposer une autre sanction si le droit a été exercé de façon abusive.

Quant au représentant à la prévention, la loi ne l'a pas non plus oublié:

Art 31: L'employeur ne peut congédier, suspendre ou déplacer le représentant à la prévention ou la personne qui l'a remplacé, exercer à son endroit des mesures discriminatoires ou de représailles ou lui imposer toute autre sanction pour le motif que le représentant à la prévention ou la personne qui l'a remplacé a exercé une fonction qui lui est dévolue par la présente loi.

Toutefois, dans les 10 jours d'une décision finale* portant sur l'exercice par un travailleur de son droit de refus, l'employeur peut congédier, suspendre ou déplacer le représentant à la prévention ou la personne qui l'a remplacé ou lui imposer une autre sanction si la fonction a été exercée de façon abusive, (Souligné par nous)

Combien d'interprétations pourront être assignées à cette notion de droit exercé de façon «abusive»? La question qui se pose est évidemment de déterminer si la loi, comme plancher, est réellement suffisante, voire même efficace, pour nous protéger. Le droit de refuser l'exécution d'un travail dont les conditions sont jugées périlleuses par le travailleur doit être inattaquable. Or concrètement, ce n'est pas le cas. C'est pourquoi la convention collective devient un outil privilégié pour permettre son respect. Je sou mets ici le texte de la clause-type élaboré par la CSN, qui se lit ainsi:

«Le droit pour toutes les salariées et tous les salariés d'arrêter de travailler et le droit pour le syndicat de faire cesser le travail s'il juge que les conditions sont dangereuses pour la santé et la sécurité et ce, sans pénalité pour les travailleuses et travailleurs et leurs représentants.»

Il est possible d'appliquer le droit de refus de la loi en l'organisant syndicalement. Ne serait-il pas mieux de le voir prévu dans la convention collective?

Marie Claude De Sève

(Membre du Comité d'action santé-sécurité (CASS) du Conseil central de Montréal)

* Décision rendue par l'inspecteur de la CSST, qui déterminera s'il existe ou non un danger justifiant le travailleur à refuser d'exécuter son travail.

LOTO-QUÉBEC

Faudra-t-il un boycottage?

Le conflit de travail perdure à Loto-Québec parce que la direction de cette lucrative Société d'État refuse toujours d'accorder à 460 employé-e-s des conditions de travail comparables à celles consenties aux travailleurs et aux travailleuses syndiqués d'autres organismes gouvernementaux. De plus, Loto-Québec veut recourir à des sous-traitants et remettre à l'entreprise privée une partie de ses opéra-

tions, bien que l'organisation actuelle du travail ait rapporté pour la seule année 1986 des profits nets de \$400 millions. C'est là l'essentiel du bilan du conflit en cours à Loto-Québec qu'a effectué la vice-présidente de la CSN, Monique Simard, en conférence de presse le 28 avril dernier.

Après plus de 14 semaines de grève, les négociateurs patronaux de Loto-Québec veulent à tout prix signer une convention collective qui leur donnera la possibilité d'embaucher des grossistes et des sous-traitants privés pour remplacer les distributeurs de billets, de même que les employé-e-s des services

de l'informatique et de la comptabilité, tous syndiqués évidemment.

Pour Monique Simard, **«l'attitude de la direction de Loto-Québec correspond à la vague de privatisation que connaît actuellement le Québec.»** La vice-présidente de la CSN a conclu en disant **«qu'il était de loin préférable que les profits générés par une société d'État aussi rentable servent à diminuer la dette du Québec ou soient investis dans des dépenses publiques nécessaires au lieu d'être distribués sous une forme ou une autre à l'entreprise privée.»**

Enfin, la CSN pourrait envisager la possibilité de



lancer un boycottage de la loterie nationale auprès de ses membres, a fait savoir Monique Simard lors de la conférence de presse.

La plaidoirie libre-échangiste de Bernard Landry

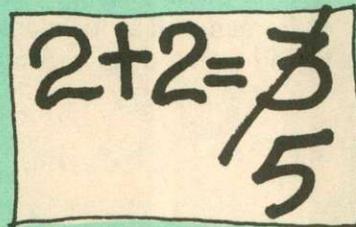
Le Bernard Landry qu'on a connu comme ministre péquiste a davantage fait sa marque comme promoteur de certaines idées, telles les attraits énergétiques d'un Québec devenu «l'Arabie Saoudite du nord», que comme gestionnaire de dossiers complexes. On attend toujours que l'abondance de ressources hydrauliques amène l'industrialisation massive du Québec tant espérée par Landry, alors que le gouvernement libéral s'est contenté de vendre à rabais aux Américains l'électricité qu'on produit en surplus.

Dans son récent ouvrage, **Commerce sans frontières**, Landry se défend bien de vouloir faire une plaidoirie en faveur du libre-échange: «avec cet ouvrage, je vise avant tout à informer», mais on y reconnaît vite le caractère de prédicateur de l'ancien ministre (les Américains l'appelleraient un **crusader**) lorsqu'il parle d'une thèse — le libre-échange avec les États-Unis — dont il est un fervent partisan depuis de nombreuses années.

Il faut féliciter Landry d'avoir le courage d'afficher et de défendre ses convictions libre-échangistes quand plusieurs ministres du gouvernement Mulroney nient même que le Canada soit engagé dans des négociations de libre-échange (ils préfèrent des vocables plus inoffensifs comme «échanges libéralisés»). Il faut déplorer, cependant, que dans un ouvrage qui se veut avant tout une démystification d'un sujet très complexe, on se permette tant d'omissions et de demi-vérités, quand ce ne sont pas carrément des erreurs de fait. Nous nous limiterons à citer quelques exemples.

QUELLE PROSPÉRITÉ?

Dans l'analyse historique, Landry attribue au «libre-échange» entre le Canada et les États-Unis la prospérité des colonies canadiennes entre 1854 et 1866. En fait, il n'existait, à cette époque, qu'un traité de réciprocité qui exemptait des droits de douane un certain nombre de matières premières. Le Canada ne voulait pas étendre le traité aux produits manufacturés afin de protéger les industries naissantes; de leur côté, les États-Unis ne voyaient pas d'intérêt à maintenir un traité limité aux matières premières au-delà de la Guerre de Sécession et c'est ainsi qu'ils l'ont abrogé en 1866.



UNE ERREUR DE CHIFFRES

Quant aux tarifs douaniers en 1987, Landry affirme que «l'ensemble des produits industriels que nous expédierons aux U.S.A. ne seront frappés que d'un droit de 5% ou moins et que ce sera à peine différent dans l'autre sens». Il en conclut que le Canada n' a peu près rien à perdre en éliminant l'ensemble des douanes. En fait, selon les statistiques du gouvernement canadien, les tarifs canadiens sont en moyenne **le double** des tarifs américains et s'appliquent sur 35% de nos importations en provenance des États-Unis, alors que les tarifs ne s'appliquent aux États-Unis que sur 20% de nos exportations à ce pays. Le Canada a donc beaucoup plus à

perdre qu'à gagner avec l'élimination des barrières tarifaires, alors que le contraire est vrai pour les États-Unis.

LE PACTE DE L'AUTO

Comme démonstration des bienfaits du libre-échange pour le Canada, Landry cite abondamment l'exemple du Pacte de l'automobile entre le Canada et les États-Unis. En fait, ce Pacte, conclu en 1965, est exactement aux antipodes d'une entente de libre-échange: le Canada a accepté de supprimer les barrières douanières sur les automobiles pour les remplacer par une forme de protection beaucoup plus serrée, c'est-à-dire un engagement des producteurs américains d'automobiles à produire au Canada autant d'unités qu'ils en vendent ici. Il serait difficile d'imaginer que chaque multinationale américaine accepte de se faire imposer des contingents minimaux de production au Canada afin d'être exemptée des douanes. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que, dans le cadre d'une négociation de libre-échange, les négociateurs américains cherchent à remettre en cause ces aspects du Pacte de l'auto.

QUESTION D'INFLUENCE

D'autre part, Landry cite en exemple les expériences de l'Association européenne du libre-échange et de la Communauté économique européenne pour soutenir qu'une entente de libre-échange n'affecte ni la culture, ni les programmes sociaux, ni la souveraineté de chaque pays. Il ne semble pas venir à l'idée de Landry que l'influence que peut exercer l'Allemagne de l'Ouest à l'intérieur d'une Europe des douze, où elle ne possède même pas 20% de la population totale, même si elle est le plus important membre, n'a au-

cune commune mesure avec l'influence que pourrait exercer les États-Unis avec 90% de la population dans une zone de libre-échange nord-américain.

Assez étrangement, tout en soutenant que le libre-échange n'aura que des impacts bénéfiques pour le Canada et ne remettra en cause aucune particularité canadienne, Landry propose une série d'exclusions ou de protections spéciales dans un accord éventuel dont l'agriculture, les programmes sociaux, les industries culturelles, la langue française. Il est déplorable que Landry n'ait pas choisi de pousser plus loin son analyse des impacts du libre-échange sur d'autres secteurs. En effet, dans presque chaque cas où il le fait, il propose l'exclusion du secteur en question d'un accord. Landry aurait découvert, entre autre chose, que les grands secteurs québécois des pâtes et papier et de l'aluminium exportent déjà sans aucune espèce de barrière tarifaire ou non-tarifaire aux États-Unis et n'ont donc absolument rien à gagner d'une entente. On se demande donc ce qu'il pourrait y avoir de bénéfique pour le Québec dans un tel accord.

Si l'idée de «l'accès garanti» est une illusion, si la grande majorité des secteurs qui pourraient bénéficier du libre-échange sont déjà en situation de libre-échange, si une entente avec les États-Unis peut menacer certaines industries et programmes sociaux ainsi que des pouvoirs provinciaux canadiens, quel intérêt ont le Canada et le Québec à conclure une entente de libre-échange avec les États-Unis? **Commerce sans frontières** ne fournit pas de réponse à cette question.

Peter Bakvis

Objectif: \$50,000.00

La campagne de financement de la Ligue des Droits et libertés continue officiellement jusqu'au 8 mai. Même si vous êtes en retard, rien ne vous empêche de faire parvenir vos dons. L'objectif de la campagne de financement est de ramasser un fonds de \$50,000. Ce fonds lui permet de continuer à défendre les droits et libertés d'un nombre grandissant de citoyennes et des citoyens.

Au cours de la dernière année, la Ligue des droits et libertés est intervenue énergiquement pour la défense des droits des réfugié-e-s, des assisté-e-s sociaux et a défendu Victor Regalado qui, sous prétexte de sécurité nationale, est actuellement menacé d'exil par le Gouvernement fédéral.

La Ligue est aussi intervenue dans l'industrie du taxi à Montréal pour défendre les droits des travailleurs victimes de racisme comme elle s'est aussi portée à la défense des droits des Inuit du Labrador et du Nord du Québec.

Anticipant cette année une diminution des subventions gouvernementales qui représentaient pour près du tiers de ses revenus, la Ligue des droits et libertés doit donc compter encore davantage sur le financement autonome et populaire.

Vous pouvez contribuer à cette campagne de financement en adhérant à la Ligue des droits et libertés et/ou en faisant parvenir vos dons à l'adresse suivante: 1825 rue de Champlain, Montréal H2L 2S9

Le coût d'adhésion pour une personne est de \$25.00 par an et pour les organismes, \$100.00 par année.

Pour Victor Regalado



Une ordonnance d'expulsion prononcée contre Victor Regalado, réfugié salvadorien, sera exécutée incessamment, a déclaré le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, M. Benoît Bouchard.

Il s'agit là d'une injustice grave qu'il faut empêcher, car Victor Regalado serait ainsi déporté sans connaître les motifs de cette décision, et sans jamais avoir pu présenter une défense pleine et entière. Il a d'ailleurs démontré depuis cinq ans de vie au Canada, qu'il ne constitue pas une menace à la «sécurité nationale».

Vous pouvez aider Victor Regalado à recouvrer des droits légitimes, en faisant parvenir une lettre d'appui à votre député fédéral ou encore au comité d'appui Victor Regalado, a/s Ligue des droits et Libertés, 1825 Champlain, Montréal, H2L 2S9.

Lettre type d'appui

Depuis cinq ans, Victor Regalado cherche à se défendre contre l'étiquette qui lui a été accolée par le gouvernement canadien de «menace à l'intérêt ou à la sécurité nationale».

Pourtant, depuis cinq ans, le gouvernement canadien s'est montré incapable de démontrer en quoi Victor Regalado serait une menace pour le Canada.

Nous trouvons inconcevable qu'une situation de ce genre, portant atteinte aux droits et libertés fondamentales, puisse perdurer dans un État démocratique tel le Canada.

Nous pressons le gouvernement de permettre à Victor Regalado soit d'avoir le droit de se défendre pleinement, soit d'obtenir son statut de résident permanent.

Six semaines de grève

(Montréal) — L'Université du Québec a fait la preuve qu'elle n'hésite aucunement à compromettre la session d'hiver et celle d'été de ses étudiant-e-s en laissant pourrir pour une sixième semaine les négociations avec le syndicat de ses chargé-e-s de cours.

En effet, l'UQAM a représenté à la table de négociation une offre salariale qui venait tout juste d'être rejetée à 99% par l'assemblée générale du syndicat. Par ailleurs, elle n'a pas encore répondu à une seule demande syndicale à la table de négociation.

LA CSN DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ASSUMER SES RESPONSABILITÉS FACE AUX UNIVERSITÉS ET EN PARTICULIER DE LA PLUS PAUVRE: L'UQAM.

De son côté, la CSN, par la voix de sa première vice-présidente, Monique Simard, a exhorté le gouvernement Bourassa à fournir les ressources financières qui permettraient aux universités et en particulier à l'UQAM qui possède le plus grand nombre de chargé-e-s de cours, de résoudre leurs difficultés financières sans le faire sur le dos de ces enseignant-e-s qui assument plus de la moitié de l'enseignement universitaire.

STE-ADELE

Le Métro qui en met trop

Le patron du magasin d'alimentation Marché Métro Chevefils de Sainte-Adèle fait face aujourd'hui à un boycottage de son établissement par les 80 syndicats de la CSM de la région des Laurentides, qui tentent par ce moyen de le faire revenir à la raison. Fou fou, il est devenu sem-ble-t-il.

Depuis le 9 juin 1986 les employé-e-s attendaient leur accréditation syndicale qu'ils ont finalement obtenue le 8 avril dernier, venant ainsi à bout de 10 mois de harcèlement, de menaces et, évidemment, de procédures juridiques diverses pour les empêcher de se syndiquer.

Or voici que ce M. Chevefils, tout en s'employant à diminuer les heures de travail de ses employé-e-s pour les forcer à s'en aller, vient d'entamer une autre procédure juridique pour gagner du temps. L'employeur a fait une demande au tribunal du travail pour obtenir la permission d'en appeler de la décision du commissaire concernant l'accréditation. La cause sera entendue le 1 juin.

Belle mentalité patronale! Un cas classique, dirait-on, et qui met en lumière encore une fois toutes les difficultés rencontrées par les travailleuses et les travailleurs pour pouvoir se syndiquer et améliorer leurs conditions de travail.

En attendant, les moyens de pression se multiplient. en attendant qu'il entende raison... d'une manière ou d'une autre.

par Jacques Guay



Quand Le Soleil luit pour M. Malenfant

Au moment même où se plaidait, à Québec, la demande d'injonction de M. Malenfant contre la campagne de boycottage de la C.S.N., Le Soleil lui consacrait trois jours de suite de longs articles louangeurs dont l'un à la une et les autres annoncés également en première page.

Coïncidence a expliqué le rédacteur en chef par intérim du journal, M. Gilbert Athot. Admettons-le. Le hasard fait parfois fort bien les choses.

Il demeure qu'il y a là une démesure certaine et il fallait être bien naïf pour ne pas se rendre compte que semblable traitement faisait l'affaire de M. Malenfant.

D'autant plus, et c'est ce qui est le plus grave, qu'on ne peut parler, à vrai dire, de journalisme en l'occurrence mais davantage de publi-reportages. Le tout relevait du plus pur panégyrique comme on n'ose plus en faire sur la tombe des personnages les plus illustres et les moins controversés. Le premier jour c'était le point de vue de M. Malenfant sur le conflit, le second, un tour du propriétaire en sa compagnie et le troisième, un portrait. En fait c'était tout comme si on avait ouvert le magnétophone et retranscrit ensuite le plus fidèlement possible ses propos dans le plus grand style «courroie de transmission».

Il y a même pire. Racontant sa visite au Manoir, le journaliste Claude Vaillancourt écrit: «Soyons honnêtes!» Et le lecteur n'a pas le temps de se dire «enfin» qu'il lit ces lignes:

«Le Manoir Richelieu, sous la gouverne de Raymond Malenfant, c'est le feu et l'eau par rapport à ce que les gens ont connu dans le passé. Non seulement sous l'angle esthétique mais aussi sur le plan des services.»

Suivent l'exemple du gardien de sécurité qui, «en pleine nuit» vous demande si vous avez besoin d'aide; celui de la femme de ménage qui se réjouit du temps merveilleux qu'il fait et celui de la préposée au service aux tables «qui vous lance un beau bonjour avec le sourire typique des gens de Charlevoix». Le journaliste ayant écrit que c'est le feu et l'eau par rapport au passé, il faut en conclure que les ex-employés ne saluaient pas le monde, ne souriaient jamais et avaient des airs bêtes. Et là ce n'est pas M. Malenfant qui le dit, c'est le journaliste, Claude Vaillancourt. C'est franchement du commentaire et qui n'a rien de très honnête. La dernière page donnée, excusez consacrée, à M. Malenfant, en page économie

s'il-vous-plaît, raconte comment un petit gars élevé sur «une terre de roches», dans le même patelin souligne-t-on que Me Marcel Aubut (une autre vedette fabriquée par les médias québécois) est devenu riche, riche, riche grâce à la crise et à la déconfiture des Caisses d'entraide économique. Comment? Mystère et boule de gomme.

Pas un mot de son dossier patronal et des conflits qui ont accompagné sa montée. Pas un mot, par exemple, de son refus de payer à la compagnie Turbo Cristal les canons à neige du Mont Grand-Fonds. Pas une ombre au tableau, le chromo parfait. Et pourtant l'homme est, pour le moins, capable de sautes d'humeur si on en croit une note du journaliste Guy Dubé à la suite d'une lettre ouverte que le Soleil publiait le 22 décembre dans laquelle l'ex-maire de la Malbaie atténuait des propos tenus sur M. Malenfant:

Comme il l'a fait avec d'autres personnes qu'il a côtoyées jusqu'à maintenant, Raymond Malenfant vous a envoyé une mise en demeure; elle vous fait soudainement ravalier certains propos, un mois après publication. Je maintiens que vos propos ont été rapportés fidèlement. Et je le maintiendrai en cour, s'il le faut.

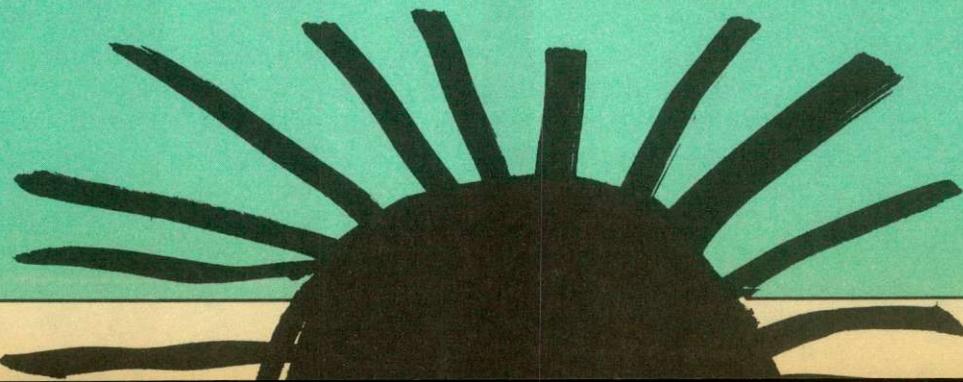
Voilà qui noircit un peu le portrait présenté par M. Vaillancourt, mais qui fait aussi comprendre que, face à un tel modèle, on manie avec crainte le pinceau.

Par ailleurs, à l'occasion d'une conférence de M. Malenfant à Montmagny le chroniqueur Alain Bouchard (également du Soleil) a rapporté que ce dernier s'est attaché un spécialiste des relations publiques, qui est devenu son ombre et qui lui souffle les bonnes réponses à l'oreille, un dénommé Pierre Tremblay, anciennement de Pierre Tremblay et associés (une firme qui avait beaucoup de contrats sous le premier régime Bourassa).

L'opération marketing, selon Bouchard, est la suivante: «M. Malenfant le p'tit colon de la campagne qui travaille, fort, fort, fort, et à qui la grosse méchante CSN veut faire bobo».

Toujours selon Bouchard, le p'tit colon a sans cesse répété qu'il a tout acheté sans argent. Comment? Re-mystère et re-boule de gomme.

Le chat est sorti du sac: les publi-reportages du Soleil coïncidant avec le début des procédures en Cour supérieure, c'était des relations publiques. Tout simplement.



LE RETOUR DE L'ENFANT PRODIGE
«DANS L'HONNEUR ET L'ENTHOUSIASME»

EEEE...
LE
VEAU GRAS
EST-IL
PRÊT?



GARVOTTE

FRANCE

L'état des effectifs

Les forces syndicales françaises jouissent d'un prestige qui dépasse de loin leur force numérique. Dans un dossier récemment publié, on apprend que moins de 20% des 18,000,000 de salariés du pays, peut-être même 15%, sont syndiqués. Le portrait des 5 grandes centrales syndicales se lit comme suit: CFTD, 700,000 adhérents; CGT-FO (née d'une scission avec la CGT en 1947), 900,000 adhérents; la CFTC, 265,000 membres et la CGC, qui regroupe les cadres du pays: 300,000 adhérents.

La CGT, créée en 1895 et qui retrouve sa combativité d'antan, aligne 1,150,000 syndiqués. À noter que cette centrale, très près du Parti communiste, comptait plus de 2 millions de membres en 1968.

LIBAN

Une action unitaire

L'inespéré s'est réalisé: dans ce pays en ruines, dans ce pays ensanglanté, dans ce pays fractionné, la Confédération générale des travailleurs du Liban (CGTL) a réussi une action unitaire! Le 23 avril dernier, la centrale ouvrière qui regroupe l'ensemble des syndicats ouvriers et des associations professionnelles du pays a entamé une grève générale de trois jours. L'objectif était une hausse des salaires de l'ordre de 50% et l'adoption par le gouvernement de mesures socio-économiques et monétaires pour juguler les effets de l'inflation. L'arrêt de travail a été respecté autant dans les zones à majorité musulmane que dans le «réduit» chrétien de l'est de Beyrouth. La pression des syndicats a forcé les ministres chrétiens et musulmans, qui ne s'étaient pas rencontrés depuis sept mois, à se réunir au siège du Parlement.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Non au Bill 19

Le gouvernement du très réactionnaire (et fier de l'être) Bill Vander Zalm a déposé le 2 avril dernier un projet de législation qui pourrait menacer sérieusement la liberté syndicale en Colombie-Britannique. Si le Bill 19 était adopté, un commissaire du travail pourrait mettre fin à tout conflit de travail qui soi-disant menacerait l'ordre public. Le commissaire aurait le pouvoir de décider des votes de grève, de désigner des médiateurs et de bloquer pour des périodes de 40 jours des grèves et des lock-out. Pourtant, comme le révélait un sondage Gallup rendu public le 23 avril, 68% des Canadiens croient que les travailleurs devraient avoir le droit de grève, comparativement à 57% en 1977. Les leaders de la «Federation of Labour» de la province ont promis de livrer une chaude lutte au projet de loi. Les actions pourront même aller jusqu'à la désobéissance civile.

BELGIQUE/SUISSE

Sus aux réfugiés

Partout dans le monde, des pays économiquement développés adoptent des législations pour fermer les frontières aux réfugiés politiques. La Belgique entend refluer des milliers de réfugiés qui attendent un statut de protection et ce malgré 8,600 dossiers en attente, des grèves de la faim, des tentatives de suicide, l'errance de centaines de personnes à Bruxelles, abandonnées de tous.

En Suisse, un référendum tenu le 5 avril dernier, sous la pression de milieux xénophobes, aura pour effet de durcir considérablement la politique d'asile du gouvernement. Comme au Canada, on présente ces législations inhumaines sous un angle «acceptable»: «la nouvelle loi», déclara-

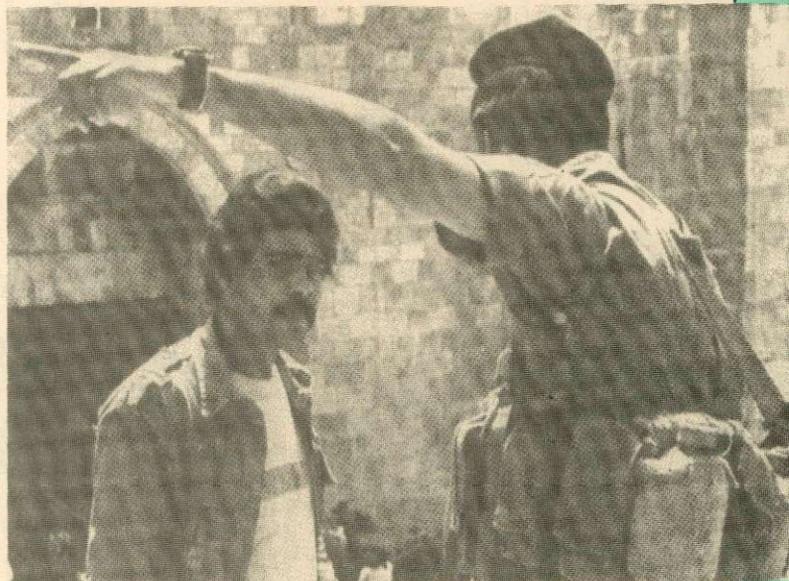
rait un représentant gouvernemental, «permettra d'accélérer les procédures régissant le droit d'asile afin d'accueillir les personnes réellement menacées et de prévenir les abus».

AFRIQUE DU SUD

L'irréversible déclin

Le 9 avril, 34 mineurs dont 31 Noirs mouraient dans une mine du Transvaal. Le 22 avril, la police sud-africaine tuait quatre employés noirs en grève de la Société nationale

des transports. Le même jour, le gouvernement de Pretoria licenciait 16,000 cheminots en grève depuis six semaines. Le 22 avril toujours, 24,000 mineurs déclenchaient une grève de deux jours et des milliers d'habitants de Soweto refusaient de travailler pour appuyer des gens expulsés pour avoir refusé de payer leur loyer. À Bruxelles, la fédération internationale des mineurs, la Confédération des syndicats européens et la CISL ont lancé un appel à l'Europe pour interdire les importations de charbon de Pretoria. L'apartheid tue, massacre et s'effrite.



Un citoyen palestinien refusant d'obéir à un ordre d'un soldat israélien, à Jérusalem, lors des manifestations d'appui aux grévistes de la faim.

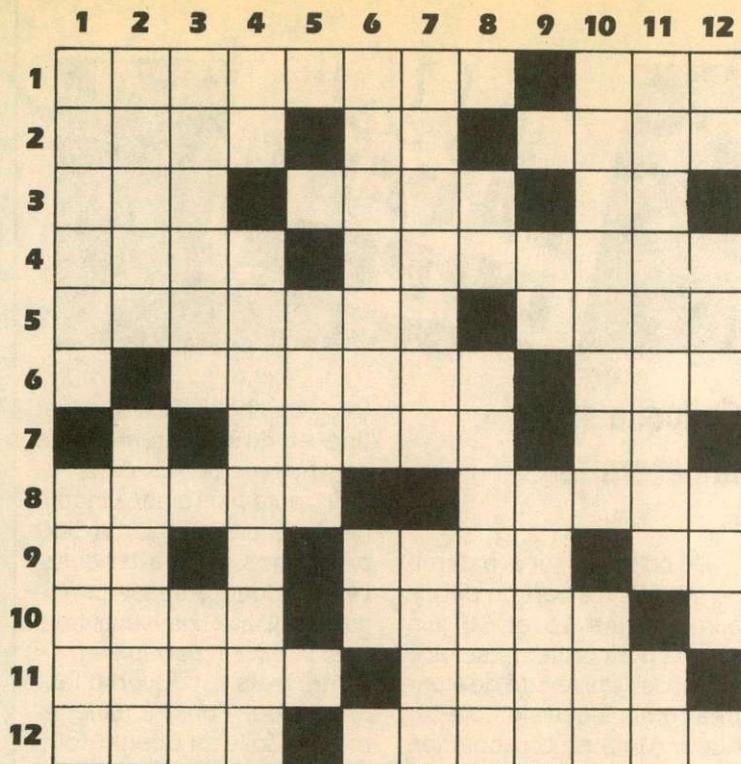
ISRAËL/CISJORDANIE

La plus dure des grèves

Depuis le 25 mars, quelque 1,200 détenus palestiniens sur un total de 4,100 poursuivent une grève de la faim dans les six prisons de Cisjordanie. Il s'agit de la grève la plus longue et la plus dure depuis celle qui a été organisée en 1980. À l'époque, deux détenus étaient morts après avoir été alimentés de force. À l'heure actuelle les prisonniers se battent pour une amélioration

générale de leurs conditions de détention: des cellules moins surpeuplées et mieux aérées, une nourriture plus copieuse, des soins médicaux adéquats. Cette action est appuyée par la population dans plusieurs villes, notamment par des manifestations des familles et des fermetures de magasins. On signale de nombreux heurts avec les forces de l'ordre. David Maiman, nommé récemment commissaire israélien aux prisons, refuse toujours toute idée de négociation avec les grévistes.

Luc Gosselin



Êtes-vous un-e vrai-e québécois-e?

En cette époque de grande mouvance où l'appartenance à une nation précise est de moins en moins certaine, Nouvelles-CSN a voulu apporter sa contribution à la définition de l'être québécois. Vous remarquerez le caractère non-scientifique de cette approche tout-à-faite partisane à plusieurs niveaux.

Questions

- Depuis combien de générations votre famille (paternelle ou maternelle) est-elle installée au Québec?
A) plus de 15 B) moins de 15
- Au hockey, êtes-vous un partisan de l'équipe
A) des Canadiens B) des Nordiques C) ni une ni l'autre
- Avez-vous dans votre famille un parent qui aurait participé à la fondation de la CTCC en 1921?
A) oui B) non
- Avez-vous dans votre filiation familiale un ou des parents d'origine?
A) française B) anglaise C) italienne D) grecque E) autre
- Quelle est votre saison préférée au Québec?
A) l'été B) l'hiver C) le printemps D) l'automne
- Où avez-vous l'habitude de prendre vos vacances?
A) en Gaspésie B) à Old Orchard C) en Europe D) ailleurs

Réponses

- Si vous avez répondu A), c'est que vous êtes d'origine autochtone, et alors il n'y a pas plus vrai Québécois que vous. Vous pouvez donc alors vous abstenir de répondre aux autres questions. Si vous avez répondu B), c'est que, comme la majorité, vous êtes fraîchement arrivé, et vous devez répondre aux autres questions pour tenter d'accumuler des points.
- A): 5 points B): 10 points C): 5 points
Il y a peut-être un parti-pris, mais rappelez-vous que la question est à savoir si vous êtes un-e vrai-e québécois-e et non si vous êtes un-e vrai-e montréalais-e.
- A): 10 points B): 0 points
La mise sur pied de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (ancêtre de la CSN) représente certes un pas important dans l'affirmation et la définition même du peuple québécois. Vous voyez que nos critères, même s'ils demeurent partisans, prennent ici une tournure plus sérieuse.
- 5 points à toutes les réponses. L'intégration a bien meilleur goût que le racisme.
- A): 0 points. Vous n'êtes pas assez attentif au climat québécois pour vous être aperçu qu'il n'y a pratiquement pas d'été au Québec.
B): 10 points. Vous êtes vraiment bien adapté-e.
C) et D): 10 points. Vous êtes de ceux et celles qui apprécient ces belles périodes de transition d'un hiver à l'autre.
- B): 10 points. On a failli donner encore plus.
A) C) et D): 5 points. Vous voyez qu'on n'en fait pas une affaire de classe sociale.

Compilation des résultats

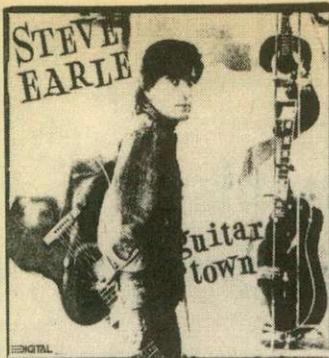
La rédaction se sentant généreuse accorde le titre de vrai-e québécois-e à tous ceux et celles qui auront obtenu 25 points et plus. Comme vous le constaterez, plusieurs combinaisons peuvent être gagnantes. Par exemple, être partisan des Nordiques, être de n'importe quelle origine ethnique et apprécier l'hiver suffisent. De même, être partisan des Canadiens, avoir un père ou une mère qui a participé à la fondation de la CTCC et prendre ses vacances à Old Orchard sont également des conditions suffisantes. Facile non?

HORIZONTAL

- La dame de coeur de Don Quichotte. - Confédération des syndicats nationaux.
- Organisation du traité de l'Atlantique Nord. - La troisième note de la gamme à l'envers. - Femelle du sanglier.
- Une des grandes céréales nourricières. - Petit enfant. - Ralliement national.
- Onomatopée. - Regarda avec intérêt du coin de l'oeil.
- Atomiseur. - Pronom relatif.
- Le verbe lainer en lettres mêlées. - Risque.
- Il sert à marquer le complément d'attribution dans les langues à déclinaison. - Double voyelle.
- Grenier où l'on met les foin. - Demeure.
- Les deux premier tiers d'Ève. - Du verbe émettre. - Conjonction.
- Gavé. - Bonnet de laine.
- Petit fruit comestible (pluriel). - Du verbe luire.
- Époques. - Dieux au féminin.

VERTICAL

- Un des aéroports de Montréal. - Exploitation agricole.
- Profitable. - Qui se laisse aller à la rêverie.
- Selon l'Évangile, il fut ressuscité par Jésus. - Pâturage.
- Canadien National. - Une équipe de hockey qui y met du tigre.
- Couche superficielle du globe terrestre où domine le silicate d'aluminium.
- Du verbe nier. - Conjonction.
- Rendu plus beau. - Née de l'âne et de la jument.
- Article espagnol. - Un des cinq continents.
- Université du Québec. - Enveloppes adaptées aux objets à y introduire.
- On y met les flèches. - Légumineuse.
- Ligne sinueuse, courbe. - Deux voyelles que l'on retrouve dans Le Malenfant.
- Négation. - Interjection exprimant la douleur. - La plus belle saison.



Steve Earle

Un camarade de St-Hyacinthe, **Claude St-Georges**, nous a parlé en bien, un certain vendredi soir, d'une nouvelle figure du folk-rock: **Steve Earle**. Et le hasard faisant bien les choses, nous avons eu l'occasion de voir et entendre ce guitariste et chanteur durant le même week-end à l'émission «Austin city limits» à la télé éducative et publique américaine! La rencontre fut heureuse! Steve Earle, avec son style simple et honnête, nous a conquis. Il a quelque chose qui tient à la fois du «boss» **Bruce Springsteen**, et de **John (Mellercamp) Cougar**. Mais admettons qu'il serait plus proche de ce dernier, au niveau du style seulement...

Dans les jours qui ont suivi, nous avons acheté le disque qui a lancé Earle: «Guitar Town».

À écouter ce vinyle, on se rend compte que Earle, ce «good ol' boy», fait partie de cette nouvelle génération de musicien-ne-s qui redonne ses lettres de noblesse à la musique «country», oh combien aseptisée par les normes industrielles et de mise en marché des gens d'affaires de Nashville, Tennessee: ce nouveau Klondyke! En effet, Earle, un «puriste», rend un genre que nous qualifierions avec d'autres de «folk-rock-a-billy». Tantôt folk. Tantôt country. Tantôt blues. Tantôt rock-a-billy.

Et au niveau du propos, disons que **Earle est populiste**. Il y va avec des histoires touchantes traitant de l'amour; du rêve de son grand-père, un mineur; de gens qui cherchent un emploi; de truckers; etc... En

plus de la pièce qui a laissé son titre à cet album, deux chansons se distinguent des autres: «Hillbilly Highway» et «My old friend the blues».

Attention

À la suite du succès obtenu en 1986 par le 33 tours «Guitar Town», une compagnie qui a des droits sur les premières tonnes de Earle et qui datent de quelques années a récemment sorti un disque intitulé: «Earle Early». Semble-t-il que ce ne serait pas «vargeux». Nous y reviendrons un jour. D'ici là, «Guitar Town» est un achat sûr!

Steve Earle, «Guitar Town», sur étiquette Mercury, MCA 5713.



Message pour le Nouveau-Brunswick

La vie étant ce qu'elle est (ne posez surtout pas de questions...), nous avons égaré une lettre de camarades du Nouveau-Brunswick (une lettre confiée par un autre camarade en plus) qui souhaitent s'abonner à Nouvelles CSN. Pour être assuré de s'abonner à l'organe officiel de la CSN, et éviter les aléas de la vie, communiquez avec André Sauvé du Service de la distribution de la CSN, au 1601 rue de Lorimier, Montréal, H2K 4M5, 514-598-2233.

Michel Crête.



Colloque sur la paternité

Un colloque sur la paternité, intitulé «La part du père», aura lieu les 15 et 16 juin prochain à l'École de service social de l'Université de Montréal, organisé par le Collectif Coeur Atout en collaboration avec des intervenants de CLSC, de l'École de service social de l'Université de Mon-

tréal, de l'hôpital Sainte-Justine et du département de psychologie de l'UQAM.

Il y aura plus d'une vingtaine d'ateliers et environ 500 personnes sont attendues. Le colloque s'adresse principalement aux intervenant-e-s des services sociaux et de santé, mais est ouvert à tout le monde. Pour renseignements: Collectif Coeur Atout. C.P. 214, Succ. E. Montréal H2T 3A7. Téléphone: (514) 276-4711.



Colloque sur la dette extérieure

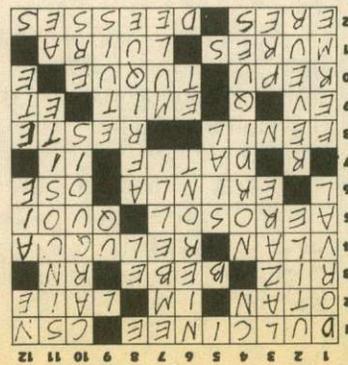
Le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) organise du 29 au 31 mai un Colloque international sur la dette extérieure, avec la participation de personnalités syndicales et autres du Brésil, du Chili, du Pérou, du Mexique, de la Jamaïque, de la République Dominicaine, de la Bolivie, des États-Unis, du Canada et du Québec.

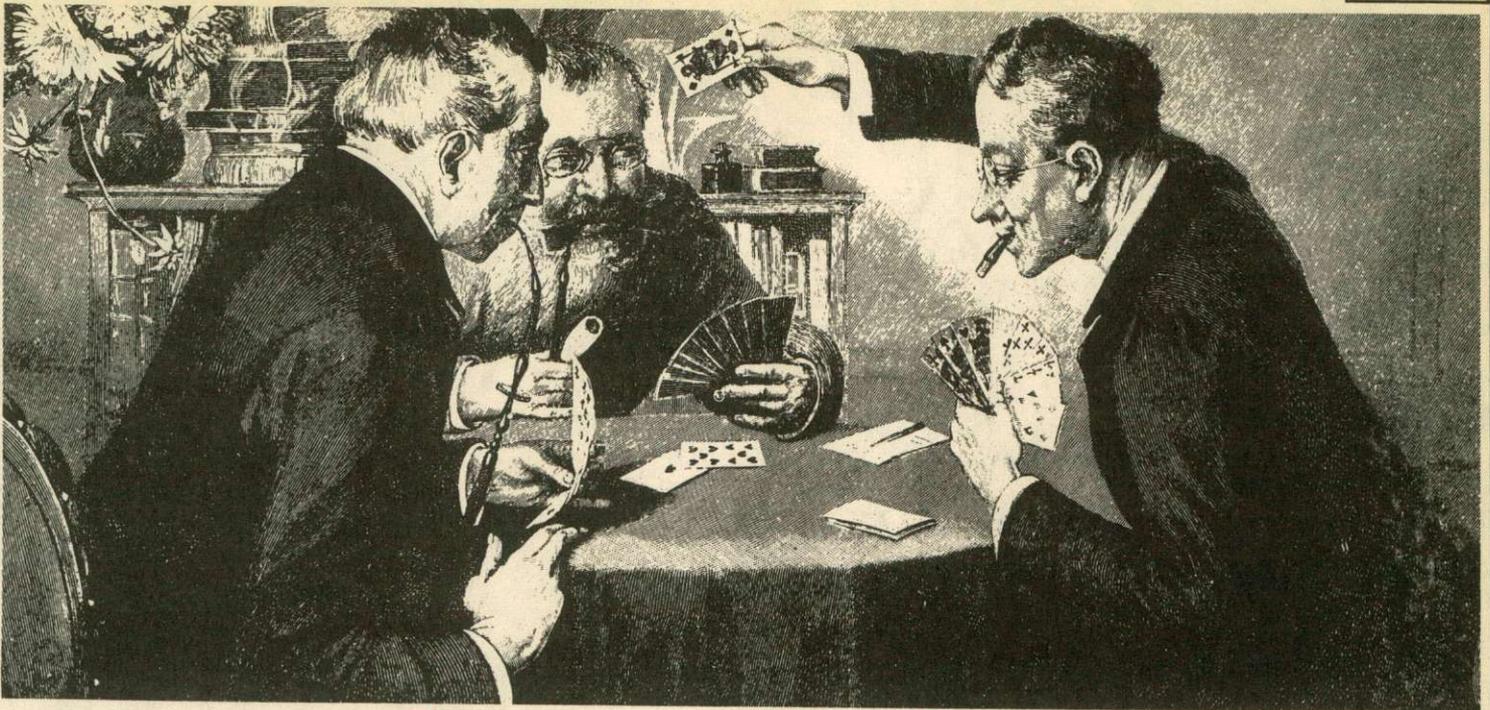
En plus de porter sur les problèmes énormes que subissent les pays en voie de développement à cause de la dette internationale, ce colloque permettra aussi de mieux évaluer l'effet de l'endettement des pays du tiers-



monde sur notre propre vie économique, ainsi que sur le rôle des banques canadiennes dans cet endettement.

Le colloque se tiendra au Pavillon Lafontaine de l'Université du Québec à Montréal. Pour informations: CISO, 1415 Jarry est, suite 101, Montréal, H2E 1A7.





Les choses sérieuses

Les choses sérieuses, ça ne se décide pas à la cachette, furtivement, entre deux ou trois initiés. C'est du moins ce qu'on apprend dans nos syndicats, où l'assemblée décide. Après avoir souvent débattu longuement.

Cela a fait cinq ans, il y a quelques jours, que le Canada héritait d'une Constitution. Elle est arrivée au monde un matin, à la suite d'une nuit agitée au cours de laquelle, entre deux ou trois scotches, le ministre Jean Chrétien et le néo-démocrate Roy Romanov, de la Saskatchewan, s'étaient livrés à des manoeuvres assez peu catholiques.

Mais ce ne devait pas être très, très sérieux puisque, comme tout le monde le sait, ce n'est pas de cette façon que se font les choses sérieuses.

Les premiers ministres se sont réunis près d'Ottawa pour en rediscuter. Car le Québec refuse toujours d'accepter cette Constitution née à la faveur d'une nuit rocambolesque. Le débat public n'a pas été des plus actifs récemment sur cette question, ce qui m'amène à croire que cela ne doit pas être très sérieux.

C'est comme pour le libre-échange. Si cette histoire était le moindrement sé-

rieuse, peut-on imaginer qu'on la laisserait entre les mains de deux personnes, MM. Peter Murphy et Simon Reisman, qui ne font pas de rapport à la population et qui considèrent même que c'est là une chose trop... sérieuse pour que les hommes politiques s'en mêlent?

Allons donc! Si c'était sérieux, le libre-échange, on saurait ce qui se passe! Le peuple serait impliqué!

Sérieusement, c'était bon pour le moral d'apprendre de la Cour suprême, il y a quelques mois, que les poupées gonflables seraient désormais interdites de vente. La fibre morale canadienne n'aurait pas pu résister longtemps à ces provocations caoutchoutées. Ce que ça peut être utile, une Charte des droits.

Justement, on vient de reconnaître le droit d'association. Oui, oui! Après plus d'un siècle. Il est désormais tout à fait permis, pour des citoyens, de se former en association: pour faire du bricolage, pour jouer au bridge, pour collectionner des timbres, pour cultiver des topinambours. Mais pas pour négocier. Ni pour faire la grève pour améliorer ses conditions de travail. Cela, c'est trop sérieux. Ça touche trop de monde. La Cour suprême et la Charte ne s'en occupent pas.

Michel Rioux

